

### **CONDITIONS DE LOCATION 2024**

### 1- CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception, soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient le camping que si le camping les a acceptées, ce que le camping est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le camping Les Bastets propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping Les Bastets se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

## Emplacements de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'électricité, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

### Location

Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 6 places selon le type de locatifs. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

### Frais de réservation

Le camping Les Bastets offre les frais de réservation sur les locatifs et les emplacements nus.

### 2- TARIFS

Les tarifs indiqués sont valables pour la saison 2024. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse. Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif en contactant directement le camping. Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles.

## 3- CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. En cas de non-paiement du solde par le client au plus tard 30 jours avant la date de début de séjour, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de reproposer l'hébergement ou l'emplacement nu à la location.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation (25% d'acompte + solde du séjour).

# 4- MODIFICATION DE VOTRE RESERVATION

Le client peut demander la modification de son séjour sur demande écrite (courrier ou email) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Il ne pourra être garanti ni le même emplacement ou locatif, ni la réservation pour la période souhaitée.

Aucun report ne sera accepté pour la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

### 5- ANNULATION DE VOTRE RESERVATION

### a- Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

## b- Annulation du fait du campeur sans souscription à la garantie annulation

### Pour l'une des raisons suivantes :

- · Fermeture des frontières
- · Fermeture administrative du camping
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour dans son pays
- · Limitation kilométrique des déplacements ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping.

Si le client refuse ce bon à valoir, il peut sur demande, obtenir le remboursement du montant correspondant.

#### Pour toutes autres raisons :

<u>Annulation entre la date de réservation et J-30</u> : remboursement des sommes versées déduites de l'acompte de 25% du montant du séjour à titre de frais d'annulation.

Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir d'une valeur supérieure à l'acompte :

l'acompte de 25% sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Un nouveau bon à valoir non remboursable, valable deux ans, sera émis avec un montant du bon à valoir initial déduit des frais de 25%.

Le reste des sommes versées autres que le bon à valoir sera remboursé.

Annulation entre J-30 et l'arrivée : toutes les sommes versées seront conservées par le camping, sans frais d'annulation.

• Annulation du fait du campeur avec une souscription à la garantie annulation

Nous vous conseillons vivement de souscrire à notre assurance annulation.

Celle-ci vous permettra d'être couvert sur un bon nombre d'événements, y compris ceux liés à la COVID-19.

Les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions d'annulation, et vous partez en toute tranquillité pour seulement 5% du montant du séjour.

Pour plus détails, consultez l'IPID (document d'information sur les produits d'assurance) et les CGA (conditions générales d'assurance), ainsi que la couverture Covid-19.

Si le motif n'est pas couvert par l'assurance annulation, les conditions générales de vente du paragraphe 5-b s'appliquent; le coût de l'assurance annulation sera alors déduit des sommes versées en cas d'annulation.

# 6- VOTRE SEJOUR

## Arrivée locatifs

- Locations avec jour d'arrivée libre/départ libre : arrivée à partir de 14h
- 7 nuits minimum entre le 06/07/2024 et le 31/08/2024 ; en dehors de cette période : 2 à 3 nuits minimum en fonction de nos disponibilités.
- Il n'est pas possible de rajouter une tente sur un emplacement locatif.
- Une caution de 200€ pour l'hébergement et une caution de 80€ pour le ménage vous seront demandées par carte bancaire. Pour les hébergements Premium une caution supplémentaire de 100€ sera également réservée par carte bancaire.

### Arrivée emplacements

Emplacements camping avec jour d'arrivée/départ libre : arrivée à partir de 12h.

### Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### **Départ locatifs**

- Au jour du départ, l'hébergement doit être libéré avant 10 heures du matin.
- L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés lors de l'état des lieux de sortie.
- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été convenablement nettoyé avant votre départ, le forfait ménage de 80€ TTC sera retenu sur la caution.

# Départ emplacements

Au jour du départ, l'emplacement doit être libéré avant 12h.

